

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CAVE VITICOLE sur la commune principale de l'AIOT Chemin de Fontanès 30350 AIGREMONT.

La référence de votre dossier est A-2-7AEEUB5KW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/12/2022 à 16h15 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- [\[lien\]](#) (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- [\[lien\]](#) (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **38078921400018**

Raison sociale **JEAN-MARC FLOUTIER**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Signataire

Nom : **FLOUTIER**

Prénom : **Emmanuel**

Qualité : **Directeur**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Référent

Nom : **FLOUTIER**

Prénom : **Jean-Marc**

Fonction : **Directeur technique**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CAVE VITICOLE**

Description des activités :

La SAS Jean-Marc FLOUTIER souhaite déplacer la totalité de ses locaux de production, de vinification, de stockage, de vente et de gestion basés à Savignargues, vers un nouveau site localisé sur le territoire de la commune d'Aigremont (30350) au niveau du lieu-dit « Fontanes ». La nouvelle cave viticole se développera sur une emprise cadastrale de l'ordre de 2,83 hectares et disposera d'une capacité annuelle de production de 9 500 hectolitres. Les aménagements exécutés dans le cadre du projet occuperont une emprise au sol d'environ 1,25 hectares. Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, cette activité se rattache à la rubrique n° 2251 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : « Préparation, conditionnement de vin, la capacité de production étant supérieure à 500 hl/an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/an ». Compte tenu d'une capacité de production de 9 500 hectolitres par an, l'activité envisagée apparaît soumise au régime de la déclaration au titre de la rubrique évoquée ci-avant.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Chemin de Fontanès

30350 AIGREMONT

X : 790083

Y : 6318852

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2251	B-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de production 9500 hL/an	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1200**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Effluents issus de la vinification et du conditionnement des vins

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Cartons et papiers 20.01.01 Matières plastiques 15.01.02 DIB en mélange 20.03.01 Boues de curage du séparateur d'hydrocarbure 13.05.02 Tubes néons 20.01.21 Verres 20.01.02 Déchets ménagers et assimilés (ou déchets banals) 20.03.01 « Gâteaux » de terres de diatomées 20.03.01 Plaque de cellulose 20.03.01

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

1/ Détecteurs d'incendie dans l'ensemble du bâtiment 2/ Extincteurs répartis dans l'ensemble du bâtiment 3/ RIA dans les zones de stockage

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

cultures 100 m .pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2021-51_5 APD 1f.pdf